

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 28 Mai 2014

INVESTISSEMENTS

2 – INVESTISSEMENTS METRO

LIGNE A - Extension des Ateliers du Métro

**2.2 - Extension des Ateliers du Métro – phase 2 – Marché n° W 2014 11881 M - Lot n° 1
- VRD - approbation du marché à conclure avec l'entreprise Groupement THOMAS &
DANIZAN – LHERM TP – EXEDRA – CARO.**

L'an deux mille quatorze, le vingt huit mai, à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, DEL BORRELLO, GRASS, KELLER, LAGLEIZE, LATTES, MME MARTI, MM RAYNAL, TRAUTMANN, MME. TRAVAL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. CHOLLET, MOUDENC.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. LAFON, LERY.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO, BACOU.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2014.02.20.10.1 du 20 février 2014, le Comité Syndical du SMTC a approuvé le dossier d'Avant-Projet Détaillé de la phase 2 des extensions d'atelier portant sur le site de Borderouge.

Le programme prévoit l'extension du hall de maintenance, la création de 2 voies d'atelier équipées permettant une maintenance à 26m. De plus, il est prévu la création de vestiaires douches sanitaires et autres locaux périphériques. La création d'un bureau de 20m² et la création d'un atelier énergie/voie est à faire dans la réserve de surface acquise par prolongation de la mezzanine à l'étage et par remaniement des surfaces au rez-de-chaussée.

Le présent marché concerne les travaux de voirie, terrassements et réseaux divers.

La durée prévisionnelle du marché est de 3 mois.

La procédure retenue est l'appel d'offres ouvert conformément aux articles 160 et 161 du Code des Marchés Publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 6 mars 2013 aux publications du BOAMP et publié sur le site de Tisseo.fr. Par un avis rectificatif télétransmis le 4 avril 2014, la date limite de remise des offres a été repoussée au 30 avril 2014.

Trente-cinq (35) dossiers ont été retirés via la plateforme tisséo.fr

Six (6) candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence.

Les offres ont été ouvertes le 5 mai 2014.

Le 28 mai 2014, la Commission d'Appel d'Offres du SMTC s'est réunie et a agréé les candidatures suivantes :

- **Groupeement EUROVIA – BSO**
- **EIFPAGE**
- **Groupeement THOMAS & DANIZAN – LHERM TP – EXEDRA – CARO**
- **Groupeement GUINTOLI – LACIS**
- **COLAS**
- **MALET.**

La Commission d'Appel d'Offres du SMTC a, dans sa séance du 28 mai 2014, attribué le marché à le **Groupeement THOMAS & DANIZAN – LHERM TP – EXEDRA – CARO** dont le montant proposé s'élève à **341 895,07 € H.T.**

Il est donc proposé au Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du marché n° W 2014 11881 M avec le **Groupeement THOMAS & DANIZAN – LHERM TP – EXEDRA – CARO**

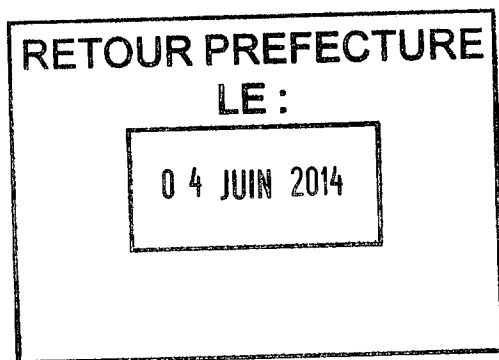
Le Comité Syndical

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
après en avoir délibéré et à l'unanimité des
votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer avec le Groupement THOMAS & DANIZAN – LHERM TP – EXEDRA – CARO, le marché n° W 2014 11881 M concernant – Lot n° 1 VRD des travaux phase 2 de l'extension des ateliers métro pour un montant de 341 895,07 € H.T.

ARTICLE 3: DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an
que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATTES", with a horizontal line underneath.

Jean-Michel LATTES